Affaires courantes

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre les partis, et je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime de la Chambre pour que la motion suivante soit présentée et mise aux voix sans débat. Je propose:

Que, dès la fin de l'étude des Affaires courante ordinaires, la Chambre passe à l'ordre du jour portant débat sur la motion tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-62;

Qu'à la suite du discours du ministre des Finances relatif à ladite motion, les autres délibérations de ce jour relatives à ladite motion et à tout amendement s'y rapportant soient délimitées ainsi qu'il suit et se déroulent dans l'ordre suivant:

 un discours (sans limitation de temps) du chef ou du porteparole désigné de l'opposition officielle et du chef ou du porte-parole désigné du Nouveau Parti démocratique;

- une période d'une heure réservée aux questions et commentaires s'adressant au ministre des Finances, selon la formule utilisée pour la période des questions;

-un ajournement d'office, sans autre débat ni mise aux voix, du débat sur ladite motion et tout amendement s'y rapportant;

-un ajournement d'office de la Chambre jusqu'à onze heures le mardi 30 janvier 1990, sans autre débat sur la motion d'ajournement ni mise aux voix de celle-ci;

Étant entendu que la Présidence n'acceptera aucune motion dilatoire pendant le reste de la présente journée.

M. le Président: La Chambre consent-elle unaniment à ce que le leader du gouvernement à la Chambre présente la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer cette occasion de faire mon devoir et de présenter à la Chambre une pétition qui s'oppose farouchement au projet du gouvernement d'imposer aux Canadiens cette TPS très injuste de 7 p. 100.

Les pétitionnaires croient fermement que la taxe de 7 p. 100 sera injuste pour les Canadiens, qu'elle sera préjudiciable aux Canadiens à revenu faible et moyen et qu'elle imposera un lourd fardeau aux petites entreprises. C'est pourquoi ils s'opposent farouchement à la TPS qui constituera une ponction fiscale sans précédent, car elle va entraîner pour les Canadiens une hausse non seulement des taxes, mais aussi de l'inflation, des taux d'intérêt et du chômage.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de déposer des pétitions, au nom de la population de Parkdale—High Park. Les pétitionnaires ne se laissent pas berner par la proposition du gouvernement de faire passer de 9 à 7 p. 100 le taux de la TPS. Même à ce taux, la taxe demeure une augmentation de 7 p. 100 du prix de produits qui ne sont pas taxés présentement. Les pétitionnaires exhortent la Chambre et le gouvernement à renoncer au projet de taxe sur les produits et services, quel qu'en soit le taux.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, j'ai moi aussi d'autres pétitions provenant de ma circonscription de Prince Edward—Hastings. Les pétitionnaires s'ajoutent aux milliers d'autres de ma circonscription qui s'opposent radicalement à la taxe sur les produits et services que le gouvernement semble vouloir nous forcer à adopter dans un projet de loi.

[Français]

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre deux pétitions qui s'adressent au ministre des Finances au sujet du rapport du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.

Ces deux pétitions proviennent de Mattice et de Valrita et demandent que le ministre des Finances rejette en totalité la recommandation du rapport qui veut que ce progamme soit aboli.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition qui rejette la recommandation du Groupe de travail sur l'indemnisation fiscale des localités isolées et du Nord.